

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de Membres votants : 14

Date de la convocation : 28 août 2026

Convocation affichée le : 28 août 2026

Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATAIS — Véronique PICHERIT — Alain RENAULT — Nadine CORBEL — Marie-Hélène BRANDILLY — Dominique ABALAIN — Sébastien LEFEUVRE — Cathy SAGET — Frédéric CHEVILLON — Florence LE NEN

Absent excusé : Christian DARTOIS donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON, Virginie ROBIOU donne pouvoir à Cathy SAGET, Céline ROUVRAIS donne pouvoir à Dominique ABALAIN, Patrick MOUSSET.

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération
2026/53

Tarif exceptionnel de la location de la salle polyvalente à la demi-journée

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la demande formulée par l'Association des Parents d'Élèves (APE) de la commune de QUEBRIAC, sollicitant la mise à disposition de la salle polyvalente pour l'organisation d'une fête, le 6 décembre 2026, à la demi-journée ;
Considérant que l'Association des Parents d'Élèves avait déjà bénéficié de la location de la salle polyvalente pour cette manifestation l'année précédente, au tarif exceptionnel de 140 € la demi-journée ;
Considérant que le tarif de location de la salle polyvalente est actuellement fixé à 275 € pour une journée complète ;
Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de réexaminer le tarif exceptionnel applicable à la demi-journée pour l'APE de la commune de QUEBRIAC et de choisir entre le maintien du tarif de 140 € ou son augmentation.

Après en avoir délibéré et procédé au vote :

14 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la location de la salle polyvalente à l'Association des Parents d'Élèves (APE) de la commune de QUEBRIAC, à la demi-journée, le 6 décembre 2026, pour l'organisation d'une fête ;
- De maintenir le tarif exceptionnel de location de la salle polyvalente à la demi-journée à 140 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

SIGNATURES

Le Maire,
Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,
Nadine CORBEL